

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Amélioration de la sécurité publique dans le département : convention de mise à disposition de matériels de signalisation routière au bénéfice de l'escadron départemental de sécurité routière du groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'achat et la mise à disposition de 200 (deux cents) cônes de Lübeck et de 8 (huit) mâts d'éclairage au bénéfice du groupement de l'escadron départemental de sécurité routière du groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône pour un montant de 15 239,69€
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône, dont le projet est joint en annexe.

La dépense sera imputée au chapitre 21 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**